

Appel de cotisation 2020

Le Pontet, le 18/12/2019

N° d'adhérent : **XXXXXX**

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

L'AIST 84 a le plaisir de vous communiquer vos codes d'accès 2020 pour vous connecter à l'espace adhérents Dinaweb et réaliser votre déclaration en ligne entre le 7 et le 31 janvier.

Utilisateur : **XXXXXXXXXXXX**

Mot de passe : **XXXXXXXXXXXX**

Attention à bien respecter les majuscules et minuscules

Afin de déterminer le montant de votre cotisation, vous devez actualiser la liste de vos salariés, les risques professionnels auxquels ils sont exposés et renseigner les informations nécessaires à son calcul (la masse salariale ne vous sera pas demandée cette année). **Attention, les salariés non déclarés sur cet espace ne pourront obtenir de rendez-vous.**

Conservez bien votre identifiant (mot de passe modifiable). Votre espace adhérent vous permet de **gérer le suivi de vos salariés** (embauche, fin de contrat, modification de poste, actualisation des risques professionnels, ...).

Nouveautés 2020

- Possibilité de créer un accès pour un tiers de confiance (cabinet comptable ou autre) tout en conservant vos propres codes
- Factures disponibles en ligne et imprimables
- **Modification de nos coordonnées bancaires** (précisées sur le bon de règlement lors de la validation de la télédéclaration)

Pour rappel ou pour une 1ère déclaration

1. Rendez-vous sur notre site www.aist84.fr
2. Cliquez sur l'onglet « Espace adhérents » puis sur le bouton « Accéder à Dinaweb »
3. Connectez-vous à l'aide des codes fournis ci-dessus
4. Réalisez votre déclaration en vous laissant guider par nos tutoriels papier et vidéo

Le type de suivi de vos salariés est déterminé en fonction des risques professionnels auxquels ils sont exposés. C'est l'employeur qui est responsable de leur déclaration.

Pour vous aider, appuyez-vous sur le « **Guide d'accompagnement pour la déclaration de vos salariés** » joint à ce courrier. Il détaille quels salariés déclarer, comment, et explique pourquoi la déclaration des risques professionnels est essentielle.

En cas de doute et pour vous aider dans vos démarches, n'hésitez pas à **solliciter nos équipes de santé au travail**. Vous trouverez les coordonnées de votre « **contact Dinaweb** » dans l'espace adhérent.

Le capital humain est le 1^{er} capital des entreprises. La prévention des risques permet de préserver la santé de vos salariés et de contribuer ainsi à la performance de votre organisation. Nos équipes sont à votre disposition pour vous aider à identifier les risques et à mettre en place une prévention adaptée.

Convaincu de votre intérêt, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sincères salutations.

Pierre Marquestaut, Président du Conseil d'Administration